

JOURNÉE D'ACTION

# Grogne dans les chambres des comptes



Le personnel de la chambre s'est réuni, hier, pour dénoncer une réforme adoptée "en catimini". / PHOTO PHILIPPE LAURENSEN

L'Assemblée nationale adoptera demain un projet de loi visant à une réforme des chambres régionales des comptes (CRC), ces gendarmes financiers des collectivités territoriales. Scandalisés par la procédure utilisée, un "cavalier législatif" - le projet Seguin est "agrafé" à un texte relatif à la répartition des procédures -, les magistrats, agents vérificateurs et personnels administratifs de la CRC Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont réunis, hier, en assemblée générale.

Tous dénoncent un mauvais coup porté à ces institutions créées en 1982. Le projet prévoit de rehausser les seuils à partir desquels les contrôles sont possibles. Les CRC ne pourront contrôler que les communes de plus de 5000 habitants - au lieu de 3500 aujourd'hui - et des budgets supérieurs à trois millions au lieu d'un actuellement. "Le contribuable d'une petite com-

mune a droit, lui aussi, à ce que soit vérifiée la régularité de l'usage de ses impôts", estime Daniel Gruntz, porte-parole d'une intersyndicale. D'autre part, le nombre des chambres, aujourd'hui de vingt-deux en métropole, sera réduit à dix au maximum, peut-être moins.

Alors que la crise financière nécessiterait un renforcement des contrôles, les magistrats redoutent une baisse de leur niveau de services. "Dans le même temps, on veut renforcer la lutte contre les fraudes sociales et on lâche la bride sur les contrôles financiers des collectivités locales", fait observer un magistrat. En Provence-Alpes-Côte d'Azur la CRC contrôle une masse financière annuelle globale de 25 milliards d'euros d'argent public. Les juges ont récemment pointé l'échec très coûteux de l'informatisation des services de l'AP-HM.

L.L.